



**ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

**Mesures de sécurité  
Note de rentrée à l'intention des parents d'élèves**

Madame, Monsieur .

Les mesures de sécurité appliquées dans l'établissement sont reconduites pour 2021-2022 :

En voici le rappel pour l'école Sainte Anne :

- **Fermeture à clé des portails administratifs** d'entrée entre 8h45 et 11h55, 12h10 et 13h10, puis entre 13h25 et 16h10. Une **sonnette extérieure** a été installée à l'entrée du grand portail administratif.
- **Fermeture** aux mêmes horaires des **portails de la cour**.
- A chacune des périodes d'entrées et de sorties de l'école, **surveillance assurée par 3 personnels de l'établissement**, à l'entrée de la grande cour , sur la cour et au portail administratif .

Il est par ailleurs demandé aux écoles d'effectuer des exercices durant l'année scolaire. Il y en aura 5 dans l'année, 1 par période : Exercice d'alarme incendie

Exercice risques majeurs

Exercice alarme intrusion

Il est enfin demandé **d'éviter le regroupement de parents aux entrées** de l'école.

Ces mesures sont, certes, assez contraignantes, mais elles sont nécessaires pour prévenir et anticiper.

Comptant sur votre compréhension et votre soutien dans l'application de ces mesures, je vous souhaite , ainsi qu'aux enfants , une très belle année scolaire .

Le Directeur  
M. Mazé.